



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000702

Séance du jeudi 18 décembre 2008

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Etaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (représenté par Jean-Pierre BASSELIN) **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Catherine BALLOT, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Françoise BRANGET, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 2.1), Yves-Michel DAHOUI (jusqu'au rapport 9.1), Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA (jusqu'au rapport 9.1), Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET (à partir du rapport 7.1), Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Franck MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY, Auguste KOELLER **Boussières :** Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY **Brailles :** Alain BLESSEMAILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chaleze :** Christophe CURTY **Chalezeule :** Raymond REYLE (jusqu'au rapport 9.1 puis représenté par Christian MAGNIN-FEYSOT) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Denis GALLET, Philippe GUILLAUME **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT (à partir du rapport 1.1.1) **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (jusqu'au rapport 2.3) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Claude PREIONI **Genes :** Jean SIMONDON **Grandfontaine :** François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Daniel HUOT, Didier MARQUER **Marchaux :** Bernard BECOULET (jusqu'au rapport 9.1 puis représenté par Brigitte Vionnet) **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (à partir du rapport 1.1.1) **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 2.5), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.5) **Osselle :** Jacques MENIGOZ (jusqu'au rapport 3.5) **Pelousey :** Catherine BARTHELET (représentée par Serge ARMELLINI), Claude OYTANA **Pirey :** Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par Jean-François HUMBERT) **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beupré :** Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (jusqu'au rapport 9.1 puis représenté par Joël JOSSO) **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thoraie :** Jean-Michel MAY (représenté par Cédric BREVOT) **Torpes :** Bernard LAURENT (jusqu'au rapport 9.1) **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 7.6) **Vorges les Pins :** Patrick VERDIER

Etaient absents : **Arguel :** André AVIS **Auxon-Dessus :** Geneviève VERRON **Besançon :** Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Patrick BONTEMPS, Martine BULTOT, Abdel GHEZALI, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Carine MICHEL, **Champoux :** Thierry CHATOT **Dannemarie sur Crête :** Jean-Pierre PROST, **François :** Françoise GILLET **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH

Secrétaire de séance : Béatrice RONZI

Procurations de vote :

Mandants : **Besançon :** Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Patrick BONTEMPS, Martine BULTOT, Benoît CYPRIANI (jusqu'au rapport 9.1), Yves-Michel DAHOUI (à partir du rapport 2.1), Béatrice FALCINELLA (à partir du rapport 2.1), Abdel GHEZALI, Nicolas GUILLEMET (jusqu'au rapport 1.2.3), Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Carine MICHEL, Françoise GILLET, Jean-Marc BOUSSET, Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH.

Mandataires : Françoise FELLMANN, Marie-Noëlle SCHOELLER, Jean-François GIRARD, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Cyril DEVESA (jusqu'au rapport 9.1), Jean-Pierre GOVIGNAUX (à partir du rapport 2.1), Nicole WEINMAN (à partir du rapport 2.1), Béatrice RONZI, Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 1.2.3), Jacqueline PANIER, Nicolas BODIN, Sylvie WANLIN, Claude PREIONI, Jean-Michel FAIVRE, Jean-Louis FOUSSERET, Bernard BECOULET (puis Brigitte VIONNET à partir du rapport 2.1).

Objet : Mission Locale : déclaration d'intérêt communautaire

Mission Locale : déclaration d'intérêt communautaire

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président

Résumé :

Il est proposé de déclarer d'intérêt communautaire le dispositif porté par la Mission Locale Espace Jeunes de Besançon. Ce transfert s'inscrit dans la poursuite de prise de compétence « emploi » par le Grand Besançon et correspond à la volonté de prioriser l'objectif emploi en entreprise de cette structure pour les publics jeunes de sa responsabilité, dans une liaison forte entre développement économique et emploi.

I. Contexte

Par délibération du 13 décembre 2002 a été réalisée la première étape du transfert de la compétence « emploi » au Grand Besançon : depuis le 1^{er} janvier 2003, la CAGB exerce cette compétence en matière de « dispositif contractuel d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire » avec la prise en charge du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi). Ce transfert fut suivi, par délibération du 9 avril 2004, de celui de l'Équipe Emploi Insertion, désormais elle-même rattachée au PLIE. Depuis cette période, le Grand Besançon a poursuivi sa réflexion sur la mise en place d'une politique emploi cohérente et volontariste, et a souhaité se doter des moyens correspondants.

C'est dans ce cadre qu'a été traité le dossier Maison de l'Emploi, de la Formation et de l'Entreprise, dossier qui a consolidé la compétence et débouché sur une labellisation nationale par l'État en avril 2006. Cette labellisation n'a pu être concrétisée par convention du fait de la suspension du dispositif par le Gouvernement à l'automne 2007.

Les principes qui priorisent la compétence emploi du Grand Besançon sont simples : ils s'appuient sur la complémentarité d'évidence entre développement économique et emploi. L'attractivité du territoire dépendra de plus en plus des compétences mobilisables localement et de la qualité de la ressource humaine locale. Il faut des solutions concrètes accessibles aux populations locales, complémentaires des seuls résultats du développement économique. Une politique emploi efficace permettra à l'entreprise de se déterminer comme un acteur majeur de l'insertion à travers sa capacité à recruter, intégrer, former. L'avenir des entreprises du bassin dépendra aussi des politiques d'emploi et d'insertion, notamment pour de vrais emplois durables. Au-delà de l'accompagnement individualisé, ces politiques de l'Agglomération nécessitent d'intégrer le service aux employeurs et aux entreprises dans leur politique de recrutement, en partenariat fort avec toutes les institutions.

Car il faut bien sûr rappeler que l'emploi reste de la compétence régalienn première de l'État et qu'il n'est pas question pour la CAGB de se substituer aux responsabilités assumées par d'autres.

De façon synthétique, la nécessité de poursuivre l'évolution des transferts « emploi » s'analyse donc en 4 axes essentiels :

- prise en compte des besoins des entreprises (offre/demande) et du rapprochement indispensable développement économique/accès à l'emploi ;
- besoin de préparer l'avenir par une politique d'emploi locale légitime et partagée (observer et anticiper) favorisant l'accès à l'emploi de tous (y compris les plus démunis en leur garantissant un véritable parcours adapté vers l'emploi) ;
- besoin de davantage de cohérence au vu de l'évolution de l'environnement général : fusion ANPE/ASSEDIC dans « pôle emploi », Service Public de l'Emploi (SPE) et rôle de l'État, besoins exprimés par les communes du Grand Besançon, Groupes de Solidarité Emploi (GSE), adoption du Revenu de Solidarité Active (RSA) et mise en oeuvre par le Conseil Général du Doubs, relations avec les autres Collectivités Locales (ex. : Région de Franche-Comté pour la formation)... ;
- capacité à faire mieux sans accroissement des coûts : efficacité, objectifs, résultats, évaluation, lisibilité, rationalisation, gouvernance...

L'étape suivante proposée dans la montée en charge de la CAGB pour cette compétence est donc son implication, à la place de la Ville de Besançon, dans l'association de la Mission Locale, organisme portant les politiques de l'emploi (compétence État) et de la formation (compétence Région) pour les 16-25 ans sur le bassin d'emploi.

Il convient de définir les conditions dans lesquelles la CAGB se substituera à la Ville de Besançon dans les engagements qu'assume celle-ci au profit de la Mission Locale, et notamment dans le transfert des charges directes et indirectes.

II. Présentation de la mission locale

A/ Historique

Les Missions Locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes et les PAIO (permanence d'Accueil d'information et d'orientation) se sont développées à partir de 1982 par la volonté conjointe des communes et de l'État, d'organiser localement une intervention globale au service des jeunes. Elles constituent aujourd'hui un réseau placé au cœur des politiques publiques d'insertion des jeunes.

Les 600 Missions Locales et PAIO constituent un réseau de plus de 3000 points d'accueil en France, qui accueillent en moyenne plus d'un million de jeunes chaque année.

Ce sont pour la plupart des associations animées et coordonnées par le CNML (Conseil National des Mission Locales). Elles remplissent une mission de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, partagée entre l'État, les Régions et les autres Collectivités Territoriales. Depuis quelques années, dans toutes les régions se sont constituées des associations régionales de missions locales, présidées par un élu, elles sont interlocutrices des directions régionales du travail, de l'emploi, des autres services de l'État et des Conseils Régionaux.

B/ Sa mission

La Mission Locale de BESANCON située au 5 rue de la Cassotte à BESANCON accueille des jeunes de 16 à 25 ans (avec ou sans qualification, issus d'un quartier difficile ou d'une communauté rurale, en rupture familiale, démunis ou sans difficultés majeures) avec un accompagnement et des solutions personnalisées.

La Mission Locale accueille également un public de moins et plus de 26 ans dans le cadre de ses permanences sur les quartiers Planoise, Montrapon, Fontaine-Ecu, Palente, Grette, Saint Ferjeux, Clairs Soleils. Ces accueils ont lieu au sein des points publics ou des maisons de quartiers.

Un objectif prioritaire : l'emploi

La Mission Locale apporte à chaque jeune, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés, des réponses individualisées : élaborer un projet professionnel, construire un parcours qualifiant, déterminer la formation la plus adaptée, accompagner la recherche d'emploi, faire le lien avec les entreprises, préparer la rencontre avec l'employeur et consolider l'embauche

Parce que les solutions d'emploi ne sont pertinentes et efficaces que si le jeune surmonte ses difficultés, consolide sa situation, la Mission Locale diagnostique ses besoins et construit des réponses multiples : santé, logement, accès à la culture, aux loisirs, aux sports.

A ce titre la Mission Locale s'appuie sur les dispositifs d'accompagnement social qui irriguent le territoire.

C/ Un Partenariat

La Mission Locale travaille en synergie avec l'État, les collectivités locales, les acteurs économiques et sociaux implantés au niveau local, et particulièrement au sein du Service Public de l'Emploi. Ce large partenariat vise à construire des complémentarités pour renforcer l'efficacité des réponses aux besoins des jeunes et mettre en cohérence, les politiques d'emploi et d'insertion proposées par la commune, le département, la région et l'État.

Le financement de la Mission Locale Espace Jeunes :

Les dépenses 2007 de la MLEJ se sont élevées à 1,6 M€ en 2007 (dont 71 % de dépenses de personnel). Le financement est partagé entre l'État, qui apporte en moyenne chaque année 46.4%, le fonds social européen 16%, la Ville de Besançon 17.4%, le Conseil Régional 15.5%, le Conseil Général 1.2%, (et Subventions en relation avec des projets spécifiques 3.5 %).

D/ Quelques chiffres clés

En 2007 :

Premiers accueils : 1500 jeunes dont 555 jeunes résidants en ZUS

Jeunes en contacts : 3700 jeunes dont 1300 jeunes résidants en ZUS

Les entrées :

Emploi	:	1283 jeunes
Formation	:	972 jeunes
Emploi en alternance	:	273 jeunes

Aides financières sollicitées : environ 1200 jeunes

E/ Détails des actions financées par la Ville de BESANÇON dans le cadre du CUCS

Volet emploi :

- Le parrainage en 2007

Bénévoles qui accompagnent des jeunes vers et dans l'emploi.

Parrains	Jeunes parrainés - Jeunes et adultes des quartiers - Personnes susceptibles d'être discriminées - Personnes peu qualifiés	Durée d'accompagnement	Résultats obtenus
18	100	9 mois	73 personnes ont trouvé une solution positive (47 contrats de plus de 6 mois 2 contrats aidés 24 entrées en formation qualifiante) 10 abandons 17 toujours en suivis en fin d'année

- Les permanences des conseillers dans les quartiers

Conseillers	Quartiers	Nombre de personnes suivies	Résultats obtenus
6 (CUCS)	Montrapon Fontaine Ecu (1) Clairs Soleils (1) Grette Saint Ferjeux (2) Palente (1) Planoise (1)	852 (651 de moins de 26 ans et 201 de plus de 26 ans) Publics peu qualifiés, peu de mobilité et précarité financière.	255 en emploi 171 en formation 191 Entrées sur divers dispositifs 147 Divers (déménagement, maternité...)

- Les rencontres pour l'emploi

En 2007, trois rencontres pour l'emploi dans trois quartiers (Planoise, Montrapon Fontaine-Écu, Palente). Objectifs : Permettre à des jeunes (16 à 26 ans) habitant dans les quartiers, inscrits ou non à la Mission Locale Espace Jeunes, de rencontrer des employeurs dans leurs quartiers. Tous les employeurs ont des propositions d'emploi.

En 2007, 500 personnes ont participé à ces rencontres, 33 entreprises ont été présentes sur 650 contactées.

Volet lutte contre la discrimination :

- Action : reprendre confiance en soi, un pas vers l'emploi

Trois ateliers pour les personnes de 16 à 30 ans habitant dans les quartiers de Besançon. Objectifs : Accompagner des personnes dans le changement (reprendre confiance en soi et ne pas s'enfermer dans des mécanismes d'auto discrimination (atelier 1), Optimiser son image extérieure (Atelier 2) et valoriser ses différences et les présenter comme atouts (atelier 3).

19 personnes ont participé à ces ateliers. Résultats : 50 % se sont relancées dans des démarches d'emploi, 30% ont repris une activité visant à rencontrer des personnes soit du quartier ou du groupe, 20 % ont choisi de continuer avec le Point d'Accueil et d' Ecoute Jeunes.

- Développement de l'apprentissage en faveur des minorités visibles

13 jeunes de 16 à 25 ans (9 de niveau inférieur au CAP et 4 personnes de niveau CAP à Bac) ont été accompagnés par des parrains ou marraines dans leur recherche d'un employeur pour signer un contrat d'apprentissage.

9 ont signé un contrat d'apprentissage dans le domaine du commerce, des métiers de bouche, du bâtiment, de l'industrie, 2 sont entrés en formations qualifiantes, 1 est entré en formation universitaire, 1 a déménagé.

Volet santé, accès aux soins :

- PAEJ (Point d'Accueil et d' Écoute Jeunes)

Le PAEJ répond à plusieurs objectifs :

- Prévention : permettre aux jeunes d'exprimer un mal être, une souffrance avant que ne s'installe une problématique plus importante ;
- Soutien : Soutenir les jeunes dans leurs difficultés et les accompagner pour dépasser un cap difficile (changement de vie, deuil, rupture, séparation ...)
- Orientation : orienter si besoin vers un dispositif de prise en charge spécialisée. Le PAEJ peut être amené à préparer un jeune à une orientation ;
- Sensibilisation : Sensibiliser les jeunes sur les conduites à risques.

En 2007, 400 personnes ont été accueillies, informées ou accompagnées par le PAEJ.

F/ Organisation de la Mission Locale en 2007

Directeur : 1

Responsable de secteur : 1

Assistante de direction : 1

Comptable : 1

Chargés de projet (référents techniques et pédagogiques) : 3

Conseillers Siège : 7 dont 1 mise à disposition ANPE

Conseillers quartiers : 10 (dont 6 CEFI) – Conseiller Emploi Formation Insertion

Service administratif : 6

Chargés d'accueil : 3

Animateur Cyberespace : 1

PAEJ : 3

La Mission Locale Espace Jeunes est une association, dont la Présidence est de droit exercée par un représentant de la Ville de Besançon. Ses membres sont répartis entre quatre collèges :

- collèges collectivités : Ville de Besançon, Conseil Général,
- collège administrations et services publics : ANPE, Délégation Académique, CIO,
- collèges Organismes partenaires : FJT, OPCA, CODES, AGIR ABCD,
- collèges partenaires sociaux et économiques : CFDT, MEDEF, CFTC, PME FC.

III. L'évaluation des charges

Membre du SPE, la Mission Locale est principalement financée par l'État et le Conseil Régional. La Ville de Besançon apporte une contribution significative, en supportant différents types de charges :

- le versement de subventions annuelles et spécifiques ;
- la mise à disposition des locaux ;
- l'affectation du personnel pour le suivi de l'association.

A/ Les subventions

La Ville verse une subvention de fonctionnement annuelle à laquelle s'ajoutent des subventions spécifiques :

	2006	2007	2008
Subvention de fonctionnement annuelle (dont CEFI)	174 860 € (27 720 €)	177 483 € (27 729 €)	180 145 € (29 116 €)
PAEJ	8 350 €	8 350 €	8 350 €
Parrainage	7 988 €	8 250 €	8 250 €
Rencontres Emploi			1 949 €

B/ Les locaux

La Ville met à disposition gracieuse de la Mission Locale des locaux situés 1 et 3 rue de la Cassotte, d'une surface de 500 m². La Ville loue elle même à la SAIEMB ces locaux, et supporte certaines charges (taxe foncière, frais de copropriété...). Le coût annuel de ces locations s'est élevé à 77 k€ en 2007 (charges comprises) décomposé comme suit :

	Loyer 2008	Charges 2007	Total
3 Rue de la cassotte	52 733 €	6 525 €	59 261,00 €
1 rue de la cassotte	15 352 €	2 329 €	17 682,00 €
Total	68 085 €	8 854 €	76 943,00 €

Délibération du jeudi 18 décembre 2008

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

6/8

Par ailleurs, la Mission Locale assure des permanences dans les quartiers dans divers locaux mis à disposition :

- point Public de Planoise, 6 rue Picasso, propriété de la Sarl DIXIA,
- point Public de Montrapon, 7 rue de l'Épitaphe, propriété de la Ville,
- 24 rue des Roses, propriété de la Ville,
- locaux dans maison de quartier Grette-Butte, 31 bis rue Brûlard : 1 bureau,
- locaux dans l'antenne de la Maison de Quartier Montrapon-Fontaine Écu, 26 B rue de Fontaine-Écu.

A l'exception des locaux rue des Roses, dont la location est facturée à la Mission Locale, les locaux mis à disposition de la Mission Locale dans les espaces publics des quartiers le sont à titre gratuit.

C/ Le suivi par les services de la Ville de Besançon

L'estimation portée par la Ville de Besançon est de 20 % du coût d'un ETP attaché territorial pour la seule activité de suivi de la Mission Locale.

IV. Modalités du transfert

A/ Modalités juridiques

L'association modifiera ses statuts et les adaptera aux nouveaux objectifs portés par le Grand Besançon. Cela impliquera en particulier une évolution du collège Entreprises au regard de la priorité donnée à ce secteur.

La représentation jusqu'alors opérée par la Ville de Besançon sera désormais confiée au Grand Besançon. Le Grand Besançon sera représenté par 10 membres au Conseil d'Administration de la structure : 4 Ville de Besançon, 6 des autres communes. Les statuts prévoient que la Présidence revient de droit à un représentant du Grand Besançon. La CAGB propose que ce Président soit choisi parmi les délégués de la Ville de Besançon.

La CAGB se substituera à la Ville de Besançon dans tous les contrats en cours touchant la mise à disposition de locaux utilisés par la Mission Locale Espace Jeunes.

Le transfert de charges qui sera impacté sur l'ACTP 2009 de la Ville de Besançon sera calculé de la manière suivante :

B/ Modalités financières

Conformément aux dispositions en la matière, le montant des charges évalué est retiré de l'Attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle reversée à la Ville par la CAGB. Le montant définitif sera adopté par la Commission Locale des Charges Transférées qui se réunira fin 2009.

Le montant estimatif à déduire pour l'année 2009 s'établit comme suit :

- Locaux (1 et 3 rue de la Cassotte) : 77 000 € ;
- Subventions annuelles :
 - o Subvention de fonctionnement : 180 145 € ;
 - o Subventions PAEJ : 8 350 € ;
 - o Autres : 10 199 €.
- Charges indirectes de suivi : 10 000 € (20 % du coût d'un attaché territorial).

Mme MENETRIER ne prend pas part au vote.

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'intérêt communautaire du dispositif Mission Locale Espace Jeunes, au titre de sa compétence « dispositifs contractuels d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire »,
- se prononce favorablement sur la réalisation du transfert qui en découle au 1^{er} janvier 2009,
- accepte les conditions matérielles du transfert ci-dessus exposées,
- autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à la mise en oeuvre de ce transfert,
- se prononce favorablement sur la désignation de 10 représentants de la CAGB au sein de l'Association de la Mission Locale :
 - Catherine BARTHELET,
 - Bernard BECOULET,
 - Philippe CHANEY,
 - Marcel COTTINY,
 - Abdel GHEZALI,
 - Valérie HINCELIN,
 - Annie MENETRIER,
 - Bernard MOYSE,
 - Edouard SASSARD,
 - Gérard VALLET.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 128

Contre : 0

Abstention : 0

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

RECU 22.DEC 2008